

La lutte paye à la compagnie de remorquage maritime de Sète

Date : 30-10-2023



LA LUTTE PAYE A LA COMPAGNIE DE REMORQUAGE MARITIME DE SETE

Les officiers et les marins de la CRMS en plaçant les négociations sous rapport de force font reculer la direction.

En effet, malgré les intimidations et réquisitions la direction de TSM n'a eu d'autre choix que de négocier.

Avec une mobilisation inédite où 100% des salariés se sont mobilisés la lutte a payé.

Les revendications légitimes des salariés de la CRMS et de la CGT ont été entendues et la direction n'a eu d'autre choix que de céder.

- Augmentation de 5% du salaire de base.
- Versement d'une prime exceptionnelle de 900 euros.
- Augmentation de l'indemnité journalière de nourriture de 16,91 euros à 17,87 euros.
- Augmentation des primes mission mer de 50 euros à 70 euros pour les officiers et de 30 euros à 40 euros pour le personnel d'exécution.
- Augmentation des primes de bouts de 10 euros à 12 euros pour les officiers et de 6 euros à 8 euros pour le personnel d'exécution.
- Mise en place d'un groupe de travail afin d'engager une réflexion pour améliorer l'organisation du travail.

**LA CGT
SA FORCE C'EST
VOUS
SYNDIQUEZ-VOUS!**

Sète :

Les officiers et les marins de la CRMS en plaçant les négociations sous rapport de force font reculer la direction.

En effet, malgré les intimidations et réquisitions la direction de TSM n'a eu d'autre choix que de négocier.

Avec une mobilisation inédite où 100% des salariés se sont mobilisés la lutte a payé.

Les revendications légitimes des salariés de la CRMS et de la CGT ont été entendues et la direction n'a eu d'autre choix que de céder.

- Augmentation de 5% du salaire de base.
- Versement d'une prime exceptionnelle de 900 euros.
- Augmentation de l'indemnité journalière de nourriture de 16,91 euros à 17,87 euros.
- Augmentation des primes mission mer de 50 euros à 70 euros pour les officiers et de 30 euros à 40 euros pour le personnel d'exécution.
- Augmentation des primes de bouts de 10 euros à 12 euros pour les officiers et de 6 euros à 8 euros pour le personnel d'exécution.
- Mise en place d'un groupe de travail afin d'engager une réflexion pour améliorer l'organisation du travail